

La réforme des retraites est déjà pipeautée.

JEAN-PAUL DELEVOYE a glissé, dans son rapport sur la réforme des retraites, des phrases invisibles ! C'est ce qu'a découvert un collectif d'économistes qui a passé au scanner les 130 pages dudit rapport (« Le Parisien », 25/7).

Tout part d'un échange entre le Haut-Commissariat à la réforme des retraites et le Conseil d'orientation des retraites (COR). Celui-ci estime nécessaire une « simulation » des effets de la réforme. Mais, compte tenu de la complexité d'un système qui regroupera 42 régimes spéciaux, le Haut-Commissariat répond que cette simulation ne sera disponible qu'en... 2024 ! En clair, le Parlement est prié de voter la réforme dès 2020 et les futurs retraités, d'applaudir sans avoir une idée de son impact.

Que des gagnants !

Pour éviter cette bouffonnerie, Delevoye et ses collaborateurs fabriquent neuf « cas types » qui sont regroupés à la fin du rapport. Il y a là un minipanel de la société française, du malchanceux qui a enchaîné boulots et

chômage à la bûcheuse qui a commencé en bas de l'échelle et termine cadre. Miracle : personne n'est perdant ! Même le collectionneur de petits jobs gagnerait plus qu'aujourd'hui. Inespéré pour un dispositif qui, au lieu de s'appuyer sur les 25 meilleures années, calcule les pensions sur l'ensemble de la carrière, y compris les millésimes calamiteux (petits boulots, chômage, etc.).

Y aurait-il un truc ? Les experts qui ont décortiqué les neuf cas types sont arrivés à une conviction : en utilisant les paramètres actuels de niveau et de durée de cotisation, ce bilan doré sur tranche est impossible. Pour l'obtenir, il faudrait soit augmenter les cotisations, mais Macron ne veut pas en entendre parler, soit augmenter la durée de cotisation (43 ans), laquelle est censée ne pas bouger jusqu'en 2035.

Les conseillers de Delevoye ont fini par l'avouer du bout des lèvres : leurs pseudo-simulations ont été effectuées sur une base de 44,3 ans de cotisation pour les retraités nés à partir de 1990. Soit une discrète rallonge de 15 mois travaillés. Ni vu ni connu...

Croissance du rab

Pour avoir une retraite équivalente à celle d'aujourd'hui, les heureux « bénéficiaires » de la réforme devront donc avoir commencé à travailler dès l'âge de 18,6 ans. Quant aux diplômés qui n'entreront dans la vie active qu'à 25 ans, il leur faudra bosser jusqu'à 69 ans avant de prendre leur retraite. On est loin de l'âge légal de 62 ans, et même de l'âge pivot de 64 ans.

Les collaborateurs de Delevoye admettent mezza voce cette petite entourloupe, absente du rapport remis à Edouard Philippe. Le texte du haut-commissaire précise seulement, sans donner de chiffres, que les gains en espérance de vie devront être répartis pour deux tiers en temps supplémentaire au boulot et un tiers de plus à la retraite. Sans la curiosité de quelques experts indépendants, le Parlement aurait voté la prochaine loi sans connaître l'existence de cette miraculeuse clause écrite à l'encre sympathique. Et ça n'aurait pas été sympa... ■

par Alain Guédé

